PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL de la Vire au Noireau

Fiche action N°AE.5

Garantir le respect des espaces naturels et de la biodiversité et œuvrer pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau

Axes stratégiques	Champs d'intervention
Préserver le potentiel agricole du territoire (...) Préserver et développer la trame verte et bleue (...)	Energies renouvelables Emissions de gaz à effet de serre Adaptation au changement climatique

Contexte réglementaire, objectifs :

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire pour les EPCI.
L'Intercom de la Vire au Noireau est concernée par différents Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE).
La directive-cadre sur l'eau ou DCE (2000/60/CE) est une directive européenne adoptée le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. En France, elle se traduit par la réalisation de Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), par district hydrogéographiques (par exemple, le district Seine-Normandie). L'objectif est le « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau, afin de garantir une gestion soutenable de cette ressource vitale pour l'humanité et pour les autres espèces vivantes.
Le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) finalisé en 2018 vise une adaptation effective dès le milieu du XXIe siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIXe siècle. Il préconise :

- de renforcer la préservation et la restauration des milieux humides et aquatiques et le réseau qu'ils constituent, pour maintenir ou améliorer leurs fonctionnalités (épuration, régulation et atténuation des flux d'eau, limitation du réchauffement, support d'une biodiversité et d'activités humaines), le cas échéant adapter et renforcer les outils et les moyens existants de préservation et de restauration.
- de poursuivre le développement d'un réseau cohérent, connecté et représentatif d'aires protégées pour en renforcer la résilience, en associant les acteurs locaux à la démarche.
- de garantir le principe de non régression du réseau des aires protégées existantes en termes de superficie et d'objectifs de gestion et de garantir des moyens humains et financiers nécessaire à leur bonne gestion et leur surveillance

Cette action est divisée en 8 sous actions :

Garantir le respect des espaces naturels et de la biodiversité et œuvre pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau	
AE. 5.1	Étudier et élaborer un plan d'actions pour la trame verte et bleue (TVB)
AE. 5.2	Investir en faveur de la restauration de la TVB
AE. 5.3	Animer des groupes d'agriculteurs pour sensibiliser et échanger sur les pratiques éco-responsables sur l'ensemble du territoire intercommunal
AE. 5.4	Accompagner les luttes collectives contre le frelon asiatique et les nuisibles aquatiques
AE. 5.5	Conduire des diagnostics d'érosion / ruissellement
AE. 5.6	Conduire des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, dont la restauration de la continuité écologique
AE. 5.7	Faire un suivi d'espèces sur les bassins Natura 2000 de la Druance et de la Souleuvre
AE. 5.8	Obtenir et conserver la labellisation « Site rivières sauvages » pour la Souleuvre

Sous action AE5.1

Étudier et élaborer un plan d'actions pour la trame verte et bleue (TVB)

Détail de l'action :
L'Intercom de la Vire au Noireau est lauréate de l'appel à projets de la Région Normandie «Stratégie Trame Verte et Bleue».

Les objectifs de cette étude sont de :

- Répondre aux enjeux environnementaux locaux en lien avec des intérêts régionaux
- Doter le SCoT en révision d'une portée opérationnelle et intégrer des actions isolées dans une stratégie TVB
- Fédérer les acteurs d'un territoire nouveau
- Harmoniser la connaissance et disposer d'un outil unique et dynamique à travers une approche pédagogique.

Dépense prévisionnelle en TTC : **76 520€ / an**

Calendrier : 2019 → 2021

Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires :	Région (lauréat appel à projet), Europe

Sous action AE5.2

Investir en faveur de la restauration de la TVB

Détail de l'action :
Mise en œuvre du plan d'actions qui sera défini suite à l'étude TVB (sous-action AE5.1)

Calendrier : 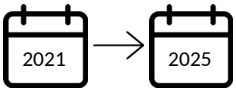

Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires :	Région, AESN, département

Sous action AE5.3

Animer des groupes d'agriculteurs pour sensibiliser et échanger sur les pratiques éco-responsables sur l'ensemble du territoire intercommunal

Indicateurs :

- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

Détail de l'action :

La Chambre d'agriculture conseille les agriculteurs pour adapter leurs pratiques culturales et d'élevage au changement climatique et limiter leur impact sur l'environnement.

Sur les bassins Natura 2000, une animation est engagée spécifiquement : les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement individuel et d'animations collectives pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), par des expertises et le suivi des pratiques.

Calendrier : 2019 → 2025

Maître d'ouvrage :	Chambre d'agriculture
Partenaires :	CPIE Collines Normandes, FR CIVAM, AESN, DDTM

Sous action AE5.4

Accompagner les luttes collectives contre le frelon asiatique et les nuisibles aquatiques

Indicateurs :

- Nombre de nids détruits
- Nombre de témoins de capture

Détail de l'action :
Un plan de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est spécifiquement développé, par la FREDON, dans le cadre de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 et des arrêtés préfectoraux de lutte obligatoire.
Un plan d'action contre le frelon asiatique est mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La destruction des nids secondaires sera à la charge des communes qui pourront bénéficier de 30% de subvention du Conseil départemental.

Calendrier : 2019 → 2025

Maître d'ouvrage :	Communes, Intercom
Partenaires :	FREDON, Département

Sous action n°AE5.5

Conduire des diagnostics d'érosion / ruissellement

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics réalisés

Détail de l'action :
Une étude est en cours sur Valdallière, portée par le CPIE des Collines Normandes. Ce type d'étude pourrait être étendu à d'autres bassins versants du territoire présentant des sensibilités.

Calendrier : 2019 → 2025

Maître d'ouvrage :	Communes, Intercom, CPIE
Partenaires :	CPIE, AESN

Action phare

Sous action AE5.6

Conduire des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, dont la restauration de la continuité écologique

Indicateurs :

- Linéaire de cours d'eau restauré
- Montants investis

Détail de l'action :

- Poursuivre les programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau sur la Vire Amont et le Noireau
- Mettre en place des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau sur la Souleuvre et la Druance (bassins Natura 2000)

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des eaux d'ici à 2015 et protéger la biodiversité. Elle vise à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le bon l'écoulement des sédiments par l'enlèvement des embâcles et la suppression des ouvrages les plus problématiques. La réussite de ces programmes suppose de mobiliser dans leur ensemble les maitres d'ouvrage pour entreprendre les actions de restauration, à l'échelle de bassins versants.

Calendrier :

2019 → 2025

Vire Amont, Noireau, Souleuvre

2021 → 2025

Druance

Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires :	AESN, CATER, Entente CA Flers et CC Domfront/Tinchebray, CPIE (diagnostic)

Sous action AE5.7

Faire un suivi d'espèces sur les bassins Natura 2000 de la Druance et la Souleuvre

Détail de l'action :
Le suivi d'espèce concerne notamment 4 espèces d'intérêt européen : l'écrevisse à pattes blanches, la lamproie de Planer, le saumon atlantique et le chabot.

NATURA 2000

Le saumon atlantique

L'écrevisse à pattes blanches

La lamproie de Planer

Le chabot

Calendrier : 2019 → 2025

Maître d'ouvrage :	CPIE, Fédé de pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN)
Partenaires :	Agence de l'Eau, Intercom

Sous action AE5.8

Obtenir et conserver la labellisation « Site rivières sauvages » pour la Souleuvre

Détail de l'action :
Le Label « site rivières sauvages » a comme principal objectif d'être un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique.
Il intègre les notions suivantes :

- Qualité de l'état de préservation de l'écosystème ;
- Reconnaissance et récompense des acteurs sur les territoires pour la gestion exemplaire de la rivière.
- Protection renforcée, au-delà des objectifs réglementaires issus de la Directive Cadre sur l'Eau, (Atteinte du « bon état », Classements...etc)
- Volonté collective, partagée dans l'action de préservation (gouvernance)
- Valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques, attrait du territoire)
- Valorisation du territoire au sein d'un réseau

Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires (Pêcheurs, Parc naturel, etc.) et une valorisation collective d'un territoire d'exception.
C'est un label français, qui est en cours de traduction et d'extension au niveau européen.

Calendrier : 2019 → 2025

Maître d'ouvrage :	CPIE, Fédé de pêche, Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN)
Partenaires :	Agence de l'Eau, Intercom